DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'UNE ASSOCIATION

Le présent formulaire doit être retourné, rempli et accompagné des pièces conformes à l'article 214 des Règlements Généraux, à la ligue régionale dont dépend l'association demanderesse, laquelle transmet le dossier à la FFR par courriel à affiliations@ffr.fr avec son **avis circonstancié**.

Extrait de l'article 214 des Règlements Généraux de la FFR (saison 2020/21) :

« Toute demande de changement de nom ou de dénomination constitue une modification des statuts de l'association et doit, par conséquent, être accompagnée des pièces suivantes :

- Délibération de l'assemblée générale ayant décidé de la modification statutaire,
- Statuts de l'association avant modification,
- Statuts de l'association après modification,
- Copie de la déclaration de la modification en préfecture ou sous-préfecture,
- Ultérieurement copie de la publication au Journal Officiel ».

ASSOCIATION DEMANDERESSE :

- CODE CLUB :
- NOM COMPLET :

NOUVEAU NOM SOUHAITE :

Fait à

Le

Demande effectuée par :

- NOM Prénom :
- QUALITE* : Président

** Seul le Président ou le Secrétaire Général de l'association est habilité à effectuer cette demande*

AVIS DE LA LIGUE REGIONALE : ☐ FAVORABLE ☒ DEFAVORABLE

Eléments circonstanciés :

Fait à

Le

Avis complété par :

- NOM Prénom :
- QUALITE*: Président

** Seul le Président ou le Secrétaire Général de la Ligue est habilité à transmettre son avis*